



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Délibération
portant création
d'un emploi non
permanent pour
accroissement
saisonnier
d'activité**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars à neuf heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale du Lot
Mme. A. VACOSSIN, Conseillère Départementale du Lot
Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale du Lot
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental du Lot
Mme V. DELPECH-FRAYSSE, Conseillère Départementale du Lot
M. V. LABARTHE, Conseiller Régional
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional
M. J.C. FOUCHE, Président du CAUVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac
M. L. GAY, représentant de la Commune de Bach
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
Mme M. FERMY, représentante de Laburgade
M. G. DUBOIS, représentant de la Commune de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, Maire de Livernon
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, Maire de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
M. P. BUGEAU, représentant de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
Mme D. LENFANT, Maire de la Commune de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, Maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

**DATE DE LA
CONVOCATION**

7 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

7 février 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 53

Voix : 137

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Départementale, donne pouvoir à Mme N. GINESTET
M. S. BERARD, Conseiller Régional, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. FILHOL
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou, donne pouvoir à Mme V. DELPECH-FRAYSSE
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Commune de Lalbenque – Limogne, donne pouvoir à Mme. A. VACOSSIN
Mme L. AMIGUES, représentante de la Commune de Concots, donne pouvoir à Mme. C. MARLAS
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque, donne pouvoir à Mme M. CROUZAL
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières, donne pouvoir à Mme E. MICHON
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
Mme D. ROQUES, représentante de la Commune de Reyrevignes
M. A. ORTALO-MAGNE, Maire de Larnagol
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
Johan MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
MME M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
Mme A. POUJADE, représentante de la Commune de Grèzes

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. B. JOSEPH, DDT du Lot
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée
M. R. DESTREL, 1^{er} Adjoint de la Commune associée d'Arcambal
M. JC ROMANO, Maire de la Commune associée de Mouillac
Mme C. PAGES, Région Occitanie
M. H. FABRIOL, Présent du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. A. AFFRAIX, Conseil Départemental
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, Chargé de mission ressources du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant l'activité saisonnière concentrée sur la période du printemps pour réaliser les inventaires et sachant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents du Parc, il est nécessaire de prévoir un recrutement.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, je vous propose de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité de chargé(e) d'inventaires, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2025 pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris, en référence au cadre d'emploi de Technicien territorial, au grade Technicien principal 1^{ère} classe, catégorie B.

Les missions qui seront confiées à l'agent seront les suivantes :

- **Dans le cadre du programme « Milieux Ouverts Herbacées » (MOH) :**

- la réalisation de diagnostics et suivis écologiques (faune/flore/milieux), sur des périmètres d'AFP avec élaboration des cartographies et contribution à la rédaction du rapport d'étude.

- **Dans le cadre de l'animation 2025 du programme Natura 2000 au travers de la campagne MAEC 2025 sur les sites Natura 2000 :**

- la réalisation d'expertises écologiques et d'inventaires floristiques et faunistiques pour préparer la contractualisation des parcelles agricoles en MAEC : travail de terrain, cartographie des habitats, préconisations d'actions, contribution à l'élaboration des plans de gestion.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet (Budget Natura 2000 et MOH).

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la création de l'emploi de chargé(e) d'inventaires à compter du 1^{er} avril 2025 tel que défini, autorise la Présidente à procéder au recrutement sur la base des conditions décrites ci-dessus, à signer tous les documents pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**